

Wiltz, le 28 octobre 2024

**AVIS**

Conformément à l'article 13.8 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande de modification de l'arrêté n°1/21/0630 a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Administration de l'environnement), en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Garage Martin Biver s.à.r.l  
Objet : modification de la date de début d'assainissement  
(1/21/0630)  
Emplacement : 32, route d'Erpeldange à Weidingen

La Bourgmestre,



La Secrétaire,



**Commune de Wiltz**

Administration communale • Service Technique • Romaine Majerus • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz  
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 233 • E-mail: romaine.majerus@wiltz.lu